Informations de base 1998/0237(CNS) CNS - Procédure de consultation Directive Alimentation animale: additifs, contrôles officiels, agréments Modification Directive 95/53/EC 1993/1039(CNS) Modification Directive 95/69/EC 1993/1236(CNS) Subject 3.10.08.01 Alimentation animale

Acteurs principaux					
Parlement	Commission au fond		Rapporteur(e)		Date de nomination
européen	AGRI Agriculture et développement rural				
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis		Date de nomination
			La commissione pas donne		
Conseil de l'Union	Formation du Conseil	Réunions		Date	
européenne	Affaires générales	2168		1999-03-22	
				1	

Evénements clés				
Date	Evénement	Référence	Résumé	
13/07/1998	Publication de la proposition législative	COM(1998)0438	Résumé	
18/09/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission			
28/09/1998	Vote en commission			
22/03/1999	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement			
22/03/1999	Fin de la procédure au Parlement			
25/03/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel			
		·		

Informations techniques	

Référence de la procédure	1998/0237(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Directive
Modifications et abrogations	Modification Directive 95/53/EC 1993/1039(CNS) Modification Directive 95/69/EC 1993/1236(CNS)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1 CE avant Amsterdam E 043
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/4/10453

Portail de documentation				
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base législatif		COM(1998)0438 JO C 266 25.08.1998, p. 0014	13/07/1998	Résumé
Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1438/1998 JO C 040 15.02.1999, p. 0010	02/12/1998	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne EUR-Lex		

Acte final	
Directive 1999/0020 JO L 080 25.03.1999, p. 0020	Résumé

Alimentation animale: additifs, contrôles officiels, agréments

1998/0237(CNS) - 13/07/1998 - Document de base législatif

OBJECTIF: modifier les dispositions concenant les additifs, l'organisation des contrôles officiels ainsi que les conditions applicables à l'agrément et à l'enregistrement de certains établissements dans le secteur de l'alimentation animale. CONTENU: les mesures proposées visent à clarifier le principe que les nouvelles règles de distribution des additifs, des prémélanges, des aliments composés et d'incorporation dans les aliments pour animaux des additifs et des prémélanges et d'étiquetage des additifs, des prémélanges et des aliments composés sont applicables dans le respect des délais admis par la directive 95/69/CE pour la délivrance par les Etats membres aux établissements et aux intermédiaires de l'agrément et de l'enregistrement. Par ailleurs, dans un souci de transparence, il est proposé que les Etats membres fournissent, lorsqu'ils communiquent la liste des établissements agréés, des informations concernant les établissements en activité qui n'ont pas encore officiellement obtenu l'agrément.

Alimentation animale: additifs, contrôles officiels, agréments

1998/0237(CNS) - 22/03/1999 - Acte final

OBJECTIF: modifier les dispositions concenant les additifs, l'organisation des contrôles officiels ainsi que les conditions applicables à l'agrément et à l'enregistrement de certains établissements dans le secteur de l'alimentation animale. MESURE DE LA COMMUNAUTE: directive 1999/20/CE du Conseil modifiant les directives 70/524/CEE, 82/471/CEE, 95/53/CE et 95/69/CE. CONTENU: les modifications introduites visent à clarifier le principe que les nouvelles règles de distribution des additifs, des prémélanges, des aliments composés et d'incorporation dans les aliments pour animaux des additifs et des prémélanges et d'étiquetage des additifs, des prémélanges et des aliments composés sont applicables dans le respect des délais admis par la directive 95/69/CE pour la délivrance par les Etats membres aux établissements et aux intermédiaires de l'agrément et de l'enregistrement. Par ailleurs, dans un souci de transparence, les Etats membres doivent fournir, lorsqu'ils communiquent la liste des établissements agréés, des informations concernant les établissements en activité qui n'ont pas encore officiellement obtenu l'agrément. ENTREE EN VIGUEUR: 25/03/1999 ECHEANCE FIXEE POUR LA TRANSPOSITION: 30/09/1999. les dispositions sont applicables à compter du 01/10/1999.

Alimentation animale: additifs, contrôles officiels, agréments

1998/0237(CNS) - 07/10/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté la modification des directives 70/524/CEE sur les additifs dans l'alimentation animale, 95/53/CEE ur l'organisation des contrôles officiels dans le domaine de l'alimentation animale et 95/69/CEE sur l'agrément et l'enregistrement de certains établissements et intermédiaires dans le secteur de l'alimentation animale (procédure sans rapport).